

AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (RÈGLEMENT NUMÉRO 193)

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC d'Abitibi QUE :

- Une assemblée publique sera tenue le lundi, 20 octobre 2025 à 18 h 30 et dont l'objet est le Projet de règlement numéro 193 modifiant le règlement numéro 109 Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi.
- L'assemblée se tiendra au bureau de la MRC d'Abitibi, situé au 582, 10^e Avenue Ouest, à Amos (Québec) J9T 1X3.

• Résumé du projet de règlement :

Le projet de règlement vise à autoriser, sur un lot en affectation forestière à La Corne, l'implantation d'industries légères et de services para-industriels, en plus des usages déjà permis. Il vise également à modifier les limites des affectations de villégiature de développement et de villégiature de consolidation à La Corne au « Plan des grandes affectations du territoire » afin de permettre l'aménagement de nouveaux terrains de villégiature. De plus, l'article 9.9.2 « Roulotte de voyage » sera abrogé, de manière à confier aux municipalités de la MRC d'Abitibi la pleine responsabilité de la gestion des roulottes de voyage sur leur territoire respectif.

Nature des modifications dans les règlements d'urbanisme :

La municipalité de La Corne devra revoir sa réglementation d'urbanisme afin d'autoriser le nouvel usage et tenir compte des nouvelles limites des grandes affectations. L'ensemble des municipalités devra tenir compte de l'abrogation de l'article 9.9.2.

 Une copie des documents ainsi qu'un résumé de ceux-ci est disponible pour consultation au bureau de la MRC d'Abitibi situé au 582, 10^e Avenue Ouest, à Amos ainsi que dans chacun des bureaux municipaux de son territoire

Donné à Amos ce 22^e jour de septembre 2025.

Christine Meunier Directrice générale et secrétaire-trésorière